




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 27 avril. — La Gazette de Lisbonne, du 12 avril, publie le décret suivant, signé par don Miguel, le 5 du même mois.

« Sachant que le procès de plusieurs criminels qui se trouvent dans les prisons, ont été retardés à cause des circonstances extraordinaires dans lesquelles se trouve le Portugal, et désirant, autant qu'il est en mon pouvoir, remédier à un mal si grave, et rendre en même temps un acte de clémence et de justice agréable à la divine Providence, j'ai plu aujourd'hui faire grâce à tous les prisonniers du ressort des tribunaux de Lisbonne et de Porto, mais avec les exceptions pour les crimes ci-après; contre la religion et de lèse-majesté, la fausse monnaie, faux témoignage, homicide, empoisonnement, évasion des prisons avec violence, incendie et viol, brigandage, etc., etc. »

— On écrit de Bogota, 23 avril :

« La division du territoire colombien en trois États aura pour effet que chaque État pourra s'occuper spécialement de ce qui se rapporte à ses intérêts particuliers, sans craindre d'être arrêté par les considérations d'intérêts froissés. Il est cependant nécessaires de réunir ces trois États par un lien commun qui puisse garantir l'indépendance du pays, et lever les obstacles qui, dans plusieurs circonstances, pourraient être suscités par des intérêts de localité trop prononcés. »

Le congrès va s'occuper prochainement de cette question.

M. Barriot, consul français, à Bogota, vient d'arrêter un traité de commerce entre la France et la Colombie. Ce traité est à peu près le même que ceux précédemment conclus avec les États-Unis de l'Amérique du Nord, l'Angleterre et la Hollande.

— Les îles Malouines ou Falkland dont notre gouvernement vient de prendre possession, étaient depuis long-temps disputées entre les États-Unis et les Brésiliens.

— La chambre des communes, séance d'hier soir, est formée, après quelques débats, en comité de subsides sur la motion de lord Althorp.

Sir W. Ingilby a proposé, comme amendement à cette motion, que la chambre est d'avis que le droit sur la drèche soit réduit à dix shillings le quarter.

La chambre s'est divisée : pour l'amendement, 62; contre, 152; majorité contre les ministres, 10.

Lord Althorp a déclaré que le résultat de la division mettait le gouvernement dans une situation embarrassante, et qu'il fallait remettre à lundi le comité des subsides.

Du 28 avril. — On lit dans le Sun :

« Les journaux français rapportent qu'une flotte anglaise est attendue à Toulon pour s'y joindre à la flotte française qui y est en armement. Nous ignorons pourquoi on s'attend à Toulon à l'arrivée d'une flotte anglaise, mais nous apprenons d'une source digne de foi, que les difficultés qui s'étaient élevées contre un arrangement entre les gouvernements français et anglais au sujet de la Russie, sont allées, et qu'il a été résolu par le prince de Talleyrand et lord Palmerston de prendre les mesures de précaution nécessaires. Que la Russie ait des projets plus vastes que la France et l'Angleterre ne peuvent le permettre pour leur propre sûreté, est une chose certaine, et les grands préparatifs maritimes que fait l'empereur à Cronstadt sont en eux-mêmes suffisants pour justifier l'intervention de la France et de l'Angleterre. Une personne revêtue

d'un caractère officiel qui est récemment arrivée de la Russie, assure qu'il y a dans ce moment soixante-quinze bâtimens de guerre à Cronstadt, dont seize vaisseaux de ligne. Ceci peut être exagéré, mais il est toujours prudent de surveiller les travaux maritimes de la Russie. »

FRANCE.

Paris, le 29 avril. — Le duc de Broglie a eu hier une conférence avec le comte Pozzo di Borgo relative aux événemens d'Orient; le ministre français paraît avoir été satisfait des explications qui lui ont été données sur les desseins du cabinet russe, qui est très-occupé ou qui feint d'être occupé des événemens de Francfort : un courrier extraordinaire est parti hier soir pour cette ville; on le dit porteur d'une protestation contre l'occupation des forces austro-prussiennes.

— Ce matin le duc Decase, le général Sébastiani, le comte de Flahaut et le comte d'Appony, ont eu une réunion relative, dit-on, aux événemens d'Orient et à l'entrée des troupes russes à Constantinople.

— Le comte d'Appony a été reçu ce matin en audience particulière du roi; après cette audience de congé, le comte doit quitter incessamment Paris.

— On assure que l'empereur Nicolas a adressé une lettre autographe au roi des Français, et qu'il s'y plaint avec amertume du langage tenu à Constantinople par l'amiral Roussin.

— Depuis deux jours les courriers se succèdent avec rapidité au ministère des affaires étrangères, et des dépêches sont envoyées sur toutes les routes, mais principalement sur celles de Londres et de Vienne.

On attend avec impatience la réponse que le cabinet de Londres doit faire aux questions que M. de Broglie lui a posées relativement au débarquement des Russes sous les murs de Constantinople. On attend le retour de ces dépêches pour insérer dans le *Moniteur* les nouveaux incidens survenus dans l'affaire d'Orient. On prendra un langage plus ou moins mesuré, suivant l'appui qu'on croira pouvoir attendre de la Grande-Bretagne.

— Les nouvelles d'Angleterre à la date de samedi, ont mis le cabinet en émoi. La majorité à manqué à lord Grey, dans la discussion de la taxe de la bière (malt tax), et les consolidés ont baissé de 1/10, mouvement considérable en Angleterre, à la suite de ce vote qui a paru menacer l'existence du ministère réformiste.

L'impression produite à Londres par cette nouvelle n'a eu aujourd'hui qu'une faible réaction à la bourse de Paris.

— Il y a eu à la chancellerie une réunion de magistrats et de députés à l'effet d'apporter des restrictions à la liberté de la presse; on a émis plusieurs projets, mais rien n'a encore été arrêté; seulement le ministre a lu un projet de circulaire qu'il allait adresser à tous les procureurs-généraux et royaux, pour leur recommander de poursuivre les journaux avec la dernière rigueur.

— C'est la semaine prochaine que le ministre des finances présentera à la chambre des députés le budget de 1834. Voici ce qu'on rapporte à ce sujet :

« Les crédits demandés s'élèveront à 999 millions, c'est-à-dire à 112 millions de moins que le budget de 1833. Le budget de guerre subira une réduction apparente de 90 millions, résultant de la suppression de 124 mille hommes et de 37 mille chevaux, l'armée ne devant plus être que de 286

mille hommes. Toutefois, le ministre se réserve la faculté de demander de nouveaux crédits, si les circonstances rendaient nécessaire l'appel sous les drapeaux d'un plus grand nombre de soldats. »

« Quelques départemens ministériels verront leurs allocations augmentées; ainsi le département de la justice recevra un accroissement de 265,000 fr.; celui de l'instruction publique, de 106,000 fr.; celui du commerce et des travaux publics, de 4,000,000, qui seront effectués aux canaux et momens publics. »

« Pour contrebalancer la réduction de 112,000,000 sur le budget général, les impôts directs seront accrus de 20,000,000, et une somme de 25,000,000 fr. sera prise sur le fonds d'amortissement. » (*Cour.*)

— M. le général Guilleminot de retour d'une mission à Bade, assistait aujourd'hui à la séance de la chambre des pairs.

— La France apprendra avec satisfaction le retour progressif à la santé de M. le général Drouot.

— Un crime de paricide vient d'être découvert, après être resté caché pendant plus de douze ans aux investigations de la justice.

En 1821, la dame Houet, riche rentière de la rue de Laharpe, disparut un matin et ne rentra plus. Toutes les recherches pour découvrir la cause de cette disparition furent inutiles; elle ne pouvait être que le résultat d'un crime. Depuis cette époque, la fille de la victime et son gendre vivaient tranquilles à Bourbonne-les-Bains. Une circonstance singulière vient de les ravir à cette sécurité, en les signalant comme les assassins de leur mère.

Un nommé Bastien, lié par de vieilles relations avec Robert (c'est le nom du gendre de la victime), ne cessait de lui demander de l'argent, et le menaçait de le perdre toutes les fois qu'il éprouvait un refus. Robert, s'obstinant depuis quelque temps à ne plus écouter les importunités de Bastien, celui-ci finit par lui écrire que s'il persistait dans ses refus il le ferait guillotiner, et qu'il trouverait dans le jardin d'une maison de la rue de Vaugirard, n° 18, à quinze pieds du mur, des preuves suffisantes pour le conduire à l'échafaud. Bastien laisse échapper quelques indiscretions sur la lettre qu'il vient d'écrire; ses propos arrivent à la police; le chef de la brigade de sûreté, Altard, arrive en poste à Bourbonne-les-Bains. Il y arrive en même temps que la lettre, qui est saisie à l'instant entre les mains de Robert. L'on s'empare de lui, et on le conduit à Paris où Bastien lui-même venait d'être arrêté par la police.

L'autorité s'est rendue, hier 26 et ce matin 27, avec ces deux prévenus dans la maison indiquée, rue de Vaugirard, où après de longues recherches, l'on a découvert une fosse assez profonde au fond de laquelle était le squelette d'une femme, ayant encore une corde autour du cou. Le cuir chevelu était assez conservé pour servir à constater l'identité qui a été rendue complètement évidente par l'état de la dentition et par une alliance que les assassins avaient oubliée à un des doigts de la victime. Robert et Bastien ont affecté de l'impassibilité, plus d'une fois pourtant, on a remarqué sur leurs traits les traces d'une émotion involontaire. Ils se renferment dans un système de dénégation obstiné; toutefois, ils ne peuvent pas nier qu'à l'époque du crime ils ne fussent locataires de la maison et du jardin où se trouve le cadavre.

Par le mort de malame Houet, Robert avait recueilli une succession de 480,000 francs. L'épouse de Robert étant malade à Bourbonne-les-Bains, au point de ne pouvoir être transportée, n'a pu assister à l'exhumation du cadavre.

— M. Cousin, pair de France, membre du conseil royal de l'instruction publique, vient de publier une nouvelle brochure sur l'état de l'instruction primaire en Prusse, le nombre des écoles et celui des enfans qui les fréquentent. Le résultat du travail de M. Cousin est qu'en Prusse nul enfant, fille ou garçon, de sept à quatorze ans accomplis, n'est privé du bienfait de l'instruction. M. Cousin établit avec une rigueur parfaite l'exactitude de ce grand résultat.

— Un jeune polonais, âgé de 21 ans, arrêté il y a deux jours à l'hôtel de Normandie, a été transféré hier à Sainte-Pélagie, ce jeune homme a été mis au secret le plus rigoureux, dans une des chambres éloignées des cours de la prison.

— La *Tribune* annonce que la grippe s'est déclarée il y a quatre jours à Ste-Pélagie.

— Le *Mémorial Bordelais* confirme la nouvelle que les quatre médecins envoyés à Blaye, et dont nous avons annoncé hier le retour à Paris, n'ont pas été reçus par la duchesse. Il ajoute :

« Nous savons positivement que cette démarche était la dernière que le gouvernement voulût faire, et que maintenant il n'y aura pas lieu à la translation. La duchesse accouchera à Blaye. L'état de sa santé, loin d'être aussi détérioré que nous le dépeignent les jérémiades carlistes, est beaucoup plus satisfaisant qu'il ne l'était il y a deux mois. »

— Un courrier arrivé hier à l'ambassade espagnole a apporté des lettres de Madrid en date du 25. La plus parfaite tranquillité continue à régner dans cette ville et l'on s'occupait à rédiger les conditions de l'emprunt que le gouvernement est sur le point de faire à l'étranger. On ignore quelles seront les garanties affectées à ces emprunts. L'embaras est extrême à cet égard.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} MAI.

LL, MM. sont sorties hier, le roi à cheval et la reine en voiture, pour faire une promenade dans les environs.

A six heures, il y a eu un grand dîner au palais où assistaient M. le duc et Mme. la duchesse d'Arenberg, les membres du corps diplomatique, le ministre, plusieurs généraux et des sénateurs.

Pendant le repas la musique du corps des guides a joué dans un appartement voisin de la grande salle à diner.

— Un détachement de gardes civiques de la légion de Liège, venant de Nieuport, a traversé hier Bruxelles.

Ces hommes, ayant atteint leur trente-unième année, rentrent dans leurs foyers pour faire partie de garde civique sédentaire.

— La cour de cassation, présidée par M. Destouvelles, vient, après des plaidoiries qui ont tenu cinq audiences, de rendre deux arrêts dans les affaires de la ville de Mons, demanderesse en cassation contre le sieur Massart et contre le sieur Cattier, le premier défendu par M^e Bosquet et le second par M^e Blargnies et de Crampagna.

La cour, en rejetant le pourvoi de la ville de Mons, demanderesse en cassation, pour laquelle a plaidé M^e Barbanson, a décidé que la loi du 10 vendémiaire an IV n'a jamais été abrogée; qu'elle a toujours conservé sa force obligatoire; qu'elle était applicable à l'ordre et à l'état de choses qui existaient à Mons, le 18 octobre 1830; et que pour affranchir une commune de la responsabilité prononcée par la loi du 10 vendémiaire an IV, la réunion des deux circonstances prévues par l'article 5, tit. IV, est requise par ladite loi.

Cet arrêt vient confirmer la jurisprudence admise par les cours d'appel de ce pays et par l'ancienne cour de cassation de Bruxelles; il décide des questions d'un intérêt immense pour les victimes des pillages, dont grand nombre de communes de ce pays ont été les témoins récemment; il fixera sans doute la jurisprudence belge sur les différentes questions ci-dessus posées, qui ont été et qui sont encore présentées tous les jours à la décision de nos tribunaux.

— Les Rotschilts qui ont été au commencement de la bourse offerts à 85 1/4 ont été plus fermes à la fin ils étaient recherchés à 85 1/2 argent.

Les perpétuelles ont peu variés il y avait 67 1/2 papier et argent.

A la fin de la bourse il y a eu plusieurs pièces perpétuelles vendues à 67 5/8.

LIÈGE, LE 2 MAI.

On lit dans le *Phare* d'Anvers :

« La réponse du prince de Talleyrand et de lord Palmerston à la dernière note de M. Dedel semblait annoncer un peu plus d'énergie que les autres pièces qui l'ont précédée : nous avons toutefois lieu de croire que nous sommes loin encore d'une solution relativement aux débats qui nous divisent d'avec nos voisins. Ce qui doit nous rassurer toutefois, c'est que notre position, quelque

critique qu'on veuille se la représenter, est mille fois plus tenable que celle de la Hollande; que si la Belgique souffre, par contre la Hollande se ruine; qu'enfin, malgré ce que nous pouvons perdre au provisoire dans lequel on nous laisse malgré nous, notre situation est encore cent fois plus brillante qu'elle ne l'était sous le régime hollandais. C'est ainsi que l'entêtement du roi de Hollande devient la cause de sa propre perte.

» En effet Anvers à cette époque, mais vers la fin seulement, faisait de nombreuses affaires; toutefois le reste du pays, l'agriculture surtout souffrait et végétait: aujourd'hui, d'après ce qu'on nous mande des deux Flandres, les affaires y vont à souhait.

» Le port d'Ostende qui n'était rien sous Guillaume est maintenant encombré de bâtimens de toutes les nations; Bruges, qui communique avec cette ville par son large canal, est devenu elle-même un port fréquenté. Malgré sa haine, Guillaume est obligé de recourir à nos fabriques pour ses armes et pour cent autres choses. Partout on voit le luxe et la dépense aussi forts qu'à aucune époque. Où voit-on quelque désastre, quelque faillite même venir protester contre ce que nous avançons?

» Qu'on se rappelle au contraire combien nous pourrions citer de maisons considérables de cette ville qui ont péri sous le régime hollandais: presque tous les grands noms de la place d'Anvers se sont perdus de 1815 à 1820. Notre position est donc bien meilleure qu'on ne croit; et tous les cris des journaux du mouvement et des feuilles orangistes sur notre prétendue détresse n'ont aucune consistance. C'est folie de s'y arrêter. »

— On écrit d'Anvers, 1^{er} mai :

» La députation des états-provinciaux tout en approuvant la marche que se propose de suivre la régence d'Anvers pour entrer en arrangement avec les personnes qui ont été victimes des pillages commis en 1831, a rejeté la proposition de frapper de 5 centimes additionnels tous les objets soumis à l'octroi, jusqu'au remboursement complet des sommes que la régence devra déboursier du chef ci-dessus, et décidé de lui offrir que la province lui fasse l'avance, à un intérêt fort modéré, de la somme dont elle aura besoin.

» Les travaux de la réparation de la digue de Borgerweert continuent: ces travaux dureront trois mois.

» L'intendant de l'armée française a transmis aux chirurgiens belges employés à l'hôpital militaire d'Anvers, un témoignage écrit de la satisfaction de M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, pour leur conduite honorable et leurs soins à l'égard des militaires français. »

— Il a été fait vendredi dernier, à Paris, sur un fusil et des pistolets de nouvelle invention, des expériences qui ont donné les résultats les plus remarquables. Il s'agit encore d'un fusil qui se charge par la culasse, comme les anciens fusils Pauly; mais tous les inconvéniens signalés dans les premiers essais de ce système ont été réformés par les perfectionnemens dus à M. Lefauchaux, armurier, rue de la Bourse, à Paris. Son fusil, nommé *fusil à charnière*, se rapproche entièrement, pour la forme, des fusils à piston les plus gracieux; la percussion s'y opère par les mêmes procédés; il est dégagé de toutes les pièces qui formaient la brisure ou la baccule des fusils à la Pauly, et il a conservé tout l'avantage qu'ils présentaient pour la célérité de la charge, avec le mérite dont ces premiers fusils étaient privés d'être à l'abri de tout encrassement, puisque, dans l'épreuve fait vendredi, une seule carabine a tiré plus de 500 coups sans avoir besoin d'être nettoyée ou même essuyée.

Un avantage qu'on ne saurait trop apprécier dans une arme d'invention nouvelle, c'est qu'elle puisse être employée, et au besoin réparée en tous lieux et par les ouvriers les plus inexpérimentés. Le *fusil à charnière*, qui se charge avec des capsules et des cartouches ordinaires, et dont le mécanisme tout entier repose sur deux vis de la plus simple forme, a ce mérite qui en rendra l'usage familier à tout le monde, et applicable aux besoins de la guerre, car ce mécanisme est en même temps si simple, qu'il nous a paru devoir élever de très-peu le prix des fusils de munition.

— On lit dans l'*Almanach de Mathieu Laensberg* de cette année :

« MAI. — Entrevue de hauts personnages; que faut-il en attendre pour le bonheur des peuples et le repos du monde? Tous les regards se tournent vers l'Orient: le Croissant palit; c'est de son voisin le plus fort et le plus jaloux qu'il empruntera du secours contre la ruine que le menace. »

C'est précisément à l'empereur de Russie, le plus fort et le plus jaloux de la Turquie que le sultan a demandé des secours. Aujourd'hui les troupes russes sont à Constantinople!

Une lettre particulière d'Amsterdam nous apprend que lors de la présence du roi Guillaume dans cette capitale une députation du commerce lui a fait des représentations pressantes sur les pertes que l'embargo fait éprouver à la nation hollandaise et lui a témoigné le désir que cet état de choses cessât bientôt.

Le roi a répondu qu'il avait fait toutes les concessions possibles et qu'il était bien déterminé n'en plus faire. Notre correspondant ajoute que quelque fatigué que l'on soit en général en Hollande de la situation actuelle, la nation sent cependant la nécessité de se rallier autour du chef de l'état. La position est à-peu-près la même qu'à l'époque des grandes crises politiques de l'ancienne république des provinces-unies, dont la maison d'Orange sut toujours profiter pour affermir et étendre son pouvoir. (Union.)

— On écrit de La Haye, 29 avril :

» Le gouvernement s'occupait de la rédaction d'instructions à envoyer à M. Dedel notre ambassadeur à Londres pour répondre à la note *Talleyrand-Palmerston* du 23 de ce mois, lorsqu'est arrivé ici le prince Albert de Prusse, gendre du roi, et la princesse son épouse.

» Les nouvelles dont le prince est porteur part de son père ont fait suspendre la rédaction de ces instructions. Le roi Guillaume aurait été seigneur d'attendre l'issue des événemens d'Orient et de prendre part à de nouvelles négociations sur la question hollando-belge.

» Il est donc probable que M. Dedel ne recevra que d'une manière équivoque ou pas du tout à la dernière communication diplomatique. »

AFFAIRES DE LA TURQUIE.

Les nouvelles d'Alexandrie du 22 mars contiennent tout ce qui a déjà été dit par rapport à la mission d'Hail-Pacha, à l'arrivée de la goëlette française la *Mésange* ayant à bord un aide-de-camp de l'amiral Roussin, et sur l'irritation de Met-Ali, en apprenant les conditions qu'on lui joignait d'accepter, ainsi que sur le refus formel de celui-ci d'y acquiescer, à la suite duquel, la *Mésange* est repartie le 10 mars pour Constantinople. Sitôt après, Mehemet expédia des ordres positifs à Ibrahim afin qu'il se mit en marche sur Constantinople sans le moindre retard; l'armée turque sera donc déjà aux environs de cette capitale, et d'un jour à l'autre nous nous attendons à des événemens du plus haut intérêt.

— Un courrier parti de Constantinople le 21 avril et arrivé à Vienne le 21, a apporté la nouvelle de l'entrée des russes dans la capitale de la Turquie.

On dit que les Ulemas ont protesté auprès du sultan contre l'appel des russes, acte défendu par le *kanun*, qui interdit toute alliance avec les infidèles, qu'ils l'ont supplié d'éloigner les étrangers.

La déclaration du *Journal de St.-Petersbourg* portant que les troupes russes resteront à la disposition du Sultan, jusqu'à la conclusion d'un traité de paix définitif, a produit un bon effet à la cour de Vienne. Les fonds se sont relevés.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le roi, faisant usage de sa prérogative constitutionnelle, a prononcé la dissolution de la chambre des représentans. »

« Dans les gouvernements représentatifs, la dissolution de la chambre qui, par l'initiative du vote financier, exerce sur l'administration générale du pays l'influence prépondérante, a toujours été envisagée comme un hommage rendu aux droits des électeurs et à l'opinion nationale.

« Ce principe est surtout une vérité dans une société politique où le système électoral, reposant sur des bases larges et simples, ouvre un libre accès aux vœux du pays.

« En thèse générale, la dissolution des chambres électives est donc un acte en harmonie avec les principes mêmes du régime constitutionnel, et, loin de présenter un caractère hostile aux libertés publiques et aux intérêts nationaux, il rapproche momentanément la couronne de la source d'où émanent les pouvoirs de l'état.

« L'arrêté royal du 28 avril est fondé sur des motifs dont on ne peut révoquer en doute l'importance et la sincérité.

« Depuis l'ouverture de la session, les ministres se sont constamment trouvés dans une de ces positions équivoques qui prive le pouvoir de la force morale nécessaire pour diriger les affaires du pays. C'est surtout dans la question extérieure qu'un tel état de choses peut avoir de fâcheux résultats.

« Comment un cabinet peut-il parler un langage destiné à faire impression, lorsque ceux à qui il s'adresse sont en droit de lui répondre : « Nous ne pouvons avoir aucune confiance dans vos paroles ; à en juger par l'attitude de la représentation nationale envers vous, dans quelques jours peut-être vous aurez cessé d'être au pouvoir. Qui nous assure que vos successeurs ratifieront et continueront ce que nous aurions arrêté aujourd'hui de commun accord ? »

« Mieux vaudrait une réprobation formelle qui ne laissât aux ministres aucun doute sur leur position que ces adhésions ou ces blâmes équivoques, qui leur font une situation indéfinissable, leur enlèvent toute confiance en eux-mêmes, les détachent peu à peu d'une position qu'on leur montre éphémère et avec laquelle ils devraient, au contraire, s'identifier. On a reproché, quoique souvent à tort, aux hommes qui, depuis deux ans, ont accepté la direction des affaires, de se montrer timides, pleins de doutes et d'hésitations. Est-il bien rationnel d'exiger que le ministère montrât toujours de la fixité et de l'esprit de suite, quand la chambre elle-même se montre incertaine et flottante ?

« Nous reconnaissons des premiers la part qu'il faut faire à notre inexpérience du véritable gouvernement représentatif. Tous, sans doute, pouvoir et chambres, nous avons beaucoup à apprendre par la pratique de nos nouvelles institutions.

« Mais il se pourrait que le pays, spectateur de nos débats, plus calme que les hommes lancés dans l'arène parlementaire, eût, mieux que nous profité des fautes commises, et avisât, dans sa sagesse, aux moyens de prévenir ces luttes indéfinies et sans fruit, mais non sans dommage et sans danger.

« Lorsqu'au mois d'août 1831, on procéda aux premières élections générales, le pays sortait à peine d'une crise qui semblait remettre en question son existence politique. Beaucoup pensaient encore que la Belgique n'était pas viable. Les intentions des puissances du nord inspiraient des défiances. Le gouvernement français, accouru à notre aide, et si intéressé à nous défendre, se débattait contre les émeutes et les conspirations carlistes. Un simple changement de ministère portait aux affaires les hommes qui parlaient ouvertement de la réunion de la Belgique à la France. La chute du gouvernement nouveau, assailli par les factions encore puissantes, faisait place à la restauration de la branche aînée des Bourbons, qui certes n'eût pas pris sous son patronnage la révolution belge.

« Un autre appui de l'indépendance belge, le ministère Grey, n'avait aussi qu'une existence précaire : le bill de réforme pouvait amener sa retraite. C'est ce qui arriva. Heureusement le peuple anglais signifia nettement aux torys, amis du roi de Hollande, qu'ils devaient renoncer à gouverner la Grande-Bretagne.

« Les élections générales ont donc été faites, personne ne peut le nier, sous les influences les

plus décourageantes, les plus propres à étouffer toute foi dans l'avenir du pays, tout germe d'esprit public.

« Depuis, le système pacifique a pleinement triomphé en France. L'émeute a été vaincue ; le carlisme expire sous le ridicule, la république, devant la réprobation ou l'indifférence des masses.

« En Angleterre, le ministère Grey a brisé toutes les résistances anti-réformistes, et ne peut plus tomber que pour faire place à un cabinet plus libéral. L'alliance anglo-française, contemporaine de la réforme, est appelée à se consolider avec les principes de cette grande révolution parlementaire, destinée à modifier la politique intérieure et extérieure de la Grande-Bretagne.

« En Belgique, le traité du 15 novembre, le traité des forteresses, et d'autres actes non moins significatifs, ont consacré la reconnaissance de la nationalité et de la dynastie. Divers états de l'Allemagne et de l'Italie ont suivi l'exemple des grandes puissances. Celles qui sont encore en retard, sous certains rapports, obéissent à des règles d'étiquette diplomatique ou à des égards de famille. La fille de Louis-Philippe est venue s'asseoir sur le trône de Léopold. Une armée française est entrée en Belgique, de commun accord avec l'Angleterre, pour mettre à exécution un traité qui nous est garanti par les cinq grandes puissances de l'Europe. En même temps qu'on attaquait la citadelle d'Anvers, la France et la Grande-Bretagne frappaient le commerce hollandais d'un embargo dont la rigueur n'a pas cessé.

« A l'intérieur, l'ordre le plus parfait a régné malgré l'extrême modération du pouvoir, au milieu d'une liberté d'opinions qui va jusqu'à la licence. Le commerce a repris de l'essor ; des fabriques se sont ouvertes ou relevées.

« A Dieu ne plaise que nous méconnaissions ce que certains intérêts matériels ont encore à souffrir de la crise commerciale que l'Europe entière subit depuis près de trois ans, et de la brusque rupture des relations et d'habitudes formées pendant quinze années de paix et de confiance. Mais il ne faut pas plus exagérer le mal que le bien : le pays n'est pas réduit à l'état de détresse où le placent quelques esprits aveuglés par la prévention ou intéressés à crier misère. Il peut même soutenir sans crainte la comparaison avec d'autres contrées dont l'existence politique n'a pas eu à surmonter les mêmes obstacles et les mêmes périls.

« Il n'y a pas aujourd'hui un industriel éclairé et de bonne foi qui nie la viabilité de la Belgique. Il en est plusieurs qui la croient appelée à de brillantes destinées commerciales. Il s'est opéré à cet égard, dans les esprits, une révolution remarquable. Naguère encore, le traité du 15 novembre, c'était la ruine du pays ; beaucoup le croyaient sincèrement. Ramené par le calme, la réflexion et dix-huit mois d'expérience, à une appréciation plus saine de notre situation, ce ne sont plus les conséquences du traité qu'on déplore ; le sentiment qui préoccupe le pays, c'est la crainte que ce traité ne soit pas loyalement exécuté.

« Certes on conviendra qu'il y a de graves raisons de croire que l'état moral de la Belgique n'est plus aujourd'hui ce qu'il était en août 1831 ; que la foi dans l'avenir du pays a remplacé le découragement d'alors ; qu'à une fâcheuse indifférence politique a dû succéder l'intérêt que porte chaque classe de la société aux affaires publiques qui sont les affaires de chacun ; qu'il est dès-lors très-rationnel d'appeler le pays à exprimer, par la voie d'une élection générale, des vœux qui ne pouvaient être qu'imparfaitement révélés par une élection partielle. »

THÉÂTRE. — CLOTURE.

Comme nous l'avions prévu, la représentation de Victor et de Mlle. Thuillier a été couronnée de succès. La salle était comble, et la clôture a été célébrée de la manière la plus glorieuse pour les artistes et la plus satisfaisante pour le public. Cependant, les ovations n'ont pas eu lieu cette année, conformément à l'antique usage : c'est une amélioration que nous sommes heureux de constater et d'enregistrer pour l'avenir, dans l'espoir que l'antique usage est pour toujours aboli. C'est un aliment de moins aux petits amours-propres et aux petites haines de coulisses, et le moyen d'éviter les lazzi ennuyeux du parterre, sans compter la poussière, le tapage et les coups de poings.

La *Semaine des amours*, et *Rabelais*, deux vaudevilles charmants où l'esprit se fait jour sans pointes ni affectation,

ont été joués avec beaucoup d'ensemble. Notre jeune amateur s'y est distingué par une tenue franche et décente, par un aplomb bien rare dans un débutant, sur un théâtre aussi vaste et devant une masse de public aussi effrayante. Pour lui le plus fort est fait, ce nous semble, et, s'il se destine à la carrière du théâtre, l'étude, les conseils de tous les instants et plus encore l'observation continuelle et l'habitude de la scène rectifieront bientôt ce qu'il y a en lui de défectueux dans les poses, les gestes, et surtout dans les inflexions de voix. Du reste, il a de la chaleur et de la vivacité dans le débit : ce sont là des qualités rares, que l'étude ne donne pas toujours et qui sont d'un bon augure pour l'avenir.

Dans *Rabelais*, tous les applaudissements ont été pour Bernard Léon. Chacun admirait ce jeu franc et naturel exempt de charges et de grimaces, provoquant le rire et animant la scène ; cette rondeur de diction et de manières, cette physionomie du personnage, qui sont le cachet du vrai comédien. Nous regrettons vivement de n'avoir eu que cette seule occasion de l'apprécier et de compléter notre jugement à son égard.

Cette soirée remarquable s'est terminée par un concert dans lequel nous avons entendu la belle voix de M. Blés, et reçu les derniers adieux de M. et Mme. Derancourt que tous nos efforts n'ont pu conserver à Liège, et qui s'en vont, avec M. et Mme. Vadé, Mlle. Thuillier et notre excellent Victor, orner de leurs talents des théâtres plus brillants et plus heureux que le nôtre.

— On nous annonce pour demain un spectacle extraordinaire et digne en tous points de piquer la curiosité la plus fatiguée : Un éléphant jouant la comédie. Les journaux français et belges sont pleins de cette grande réputation de l'époque qui a fait courir tout Paris, qui bien jeune encore, quoique déjà d'une belle taille, montre tout l'aplomb d'un vieux comédien et joue son rôle en acteur consommé.

« L'éléphant *Kiouny*, dit le Figaro, est le plus gros, le plus excellent et le plus amusant comédien du Paris dramatique ; c'est une rare intelligence, c'est une âme vive, un esprit naïf, une grâce parfaite : en fait de vérité, quel acteur est plus vrai que *Kiouny* ? en fait de puissance, quel acteur est plus puissant. Ce qu'il fait ? dites-moi plutôt ce qu'il ne fait pas. *Kiouny* pendant quatre actes, est à la hauteur de son rôle. Honneur à *Kiouny* ! des couronnes à *Kiouny* ! »

Il y a plus : *Kiouny* est modeste ! allez donc voir, et s'applaudir. C'est un prodige.

MEHEMET-ALI.

Le grand rôle que jouent en ce moment dans le monde politique le vice-roi d'Egypte, Mehemet-Ali, et son fils Ibrahim-Pacha, a attiré sur ces personnages l'attention générale. Quoique nous supposions que ce couple historique soit déjà plus ou moins connu de nos lecteurs, nous croyons qu'ils ne liront pas sans intérêt la notice suivante :

Mehemet-Ali naquit en 1769, à la Cavale, en Romélie, à environ 100 lieues de Constantinople. Son père Ibrahim-Aga, était le chef de la garde préposée à la sûreté des chemins. Sa mère, superstitieuse comme le sont toutes les femmes de l'Orient, rêva que son fils deviendrait puissant et glorieux, et ne manqua point d'échauffer la jeune imagination de l'enfant par le tableau séducteur de son avenir. Dans sa jeunesse, Mehemet-Ali montra une brillante valeur et une audace extraordinaire. Il fit partie de l'expédition anglo-turque qui mit fin à la domination française en Egypte, après que l'inhabile Menou eut remplacé l'infortuné Kléber. Nommé général (sarchesmé) vers le commencement de 1801, Mehemet-Ali devint Dey de Mamelouks ; puis désertant la cause de ses collègues, il se rattacha au parti turc, battit les Mamelouks en plusieurs rencontres ; fut nommé pacha au mois de mai 1805, proclamé vice-roi d'Egypte par les scheiks du Caire, et confirmé dans ce poste élevé par la Porte, le 1^{er} avril 1806.

La situation de Mehemet-Ali était périlleuse ; menacé par les beys, attaqué sourdement par ses rivaux du parti turc, il eut besoin de toute son habileté pour faire face de tous côtés, sans être entamé. Le 2 novembre 1806, il fut de nouveau confirmé dans son pachalik par la Sublime Porte, à laquelle il avait fait de brillantes promesses et envoyé comme otage son fils aîné, Ibrahim. Au mois de mars 1807, les Anglais voulurent occuper l'Egypte, sous prétexte de la défendre contre une nouvelle invasion des Français ; mais en réalité, afin de garder le pays pour eux-mêmes. Mehemet-Ali marcha contre eux, les battit et se montra grand et généreux envers leurs blessés et leurs prisonniers. Cependant les Mamelouks, détruits jadis par Bonaparte, recrutés dans le Sennar et le Darfour, et survivant à toutes leurs défaites, harcelaient continuellement Mehemet-Ali. Il fallait que les beys ou lui restassent maîtres définitifs de l'Egypte ; car la lutte ne pouvait cesser qu'avec l'anéantissement de l'un ou de l'autre parti. Mehemet-Ali triompha, et voici comment :

Le 1^{er} mars 1814, le vice-roi d'Egypte célébra une grande fête en l'honneur de son fils Toussoun-Pacha, qui partait pour l'Arabie à la tête d'une armée nombreuse, afin de détruire la puissance des Wahabis, espèce de puritains mahométans, ne reconnaissant que Dieu, mettant Moïse et Jésus-Christ de pair avec Mahomet, défendant l'usage du tabac et des vêtements de soie, égorgant les pèlerins qui se rendaient à la Mecque, et menaçant l'empire turc d'une révolution politique et religieuse. Les beys des Mamelouks, ainsi qu'une foule de leurs officiers, sous-officiers et soldats, furent invités à cette fête, attirés dans une embuscade où il leur fut impossible de se défendre, et massacrés au nombre de 470. Leurs assassins égorgèrent ensuite tous ceux qu'ils rencontrèrent, pillèrent les maisons des beys établis au Caire, égorgèrent leurs femmes et enveloppèrent dans une proscription commune les Mamelouks qui, répandus dans le reste de l'Egypte n'eurent point le temps de se réfugier au désert.

Quand Méhémet-Ali fut délivré de ses dangereux adversaires, il respira plus librement et envoya force renforts à Toussoum Pacha, qui faisait la guerre aux Wahabis. d'abord sans succès, puis, avec une incontestable supériorité, les contraignit à faire leur soumission. Toussoum-Pacha mourut à la fleur de l'âge, au commencement de l'année 1817; les uns disent par suite de ses excès sensuels; les autres par le poison que lui administra une main mercenaire. Ibrahim-Pacha, prince d'une valeur brillante, reprima les Wahabis qui avaient repris les armes, et rentra en triomphe au Caire, le 9 décembre 1819.

Après avoir battu les Wahabis les Arabes et les habitants du Sennaar et du Darfour, Ibrahim s'empara de la Morée et se maintint près de deux ans. La bataille de Navarin fut seule l'arracher au sol des Hellènes. Depuis cette époque, Méhémet-Ali et son fils ont travaillé de concert au plan qu'ils mettent à exécution depuis quelques mois. Depuis qu'il s'est vu tranquille possesseur de l'Egypte, Méhémet-Ali a travaillé à introduire dans ses états la civilisation européenne. Il donna à ses troupes, malgré leur répugnance, cette tactique dont les Mamelouks sentirent les premiers la supériorité à la bataille des Pyramides; réprima les incursions et les brigandages des Bédouins avec une énergie et une sévérité inexorables; établit une ligne télégraphique d'Alexandrie au Caire; créa un arsenal pour confectionner un immense matériel d'artillerie; planta des mûriers en Egypte, pour doter ses sujets d'une nouvelle industrie; fonda sur le Nil la navigation des bateaux à vapeur; envoya en France l'élite de la jeunesse du pays; enrichit son palais d'une bibliothèque de 25,000 volumes; attira à son service des ingénieurs français pour la création d'une marine formidable, la construction de palais somptueux, de fabriques, et de canaux dont le percement doit amener une révolution commerciale.

L'habile vice-roi a concilié admirablement ce travail de civilisation avec ses intérêts particuliers. Propriétaire des biens et des corps de ses sujets, il fait à lui seul le commerce en gros de toute l'Egypte. Le laboureur (*fellah*) n'est point maître de ses récoltes; il ne peut en disposer, à moins que le gouvernement n'ait pris la quantité de denrées propres aux exportations, à des prix dictés et en déduction du *miri* (contribution foncière). Les réquisitions de toute espèce destinées à l'usage du prince et des grands de sa cour sont payées dans les villages à moitié de leur valeur. Méhémet-Ali exporte pour son compte le sucre, le coton, le lin, l'indigo et le tabac que produit son pachalik. On dirait, dit un écrivain, un colon américain ayant pour esclaves tous les habitants de l'Egypte.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examen.
M. Guillaume de Stappers, de Hasselt, subira son examen de candidat en philosophie, samedi 4 mai, à 4 heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 1^{er} mai.
Naisances: 3 garçons, 4 filles.
Mariages 5, savoir: Entre François Joseph Bailly, cultivateur sur Coïnte, et Marie Elisabeth Dubois, journalière, rue Neuville. — Jean François Umé, journalier en Pourceaurue, et Marguerite Bancux, journalière, même rue. — Pierre Joseph Faisant, employé, rue en Châtre, et Marie Jeanne Robert, rue des Récolets. — Guillaume Rorive, cartonnier, rue Saint-Séverin, et Lambertine Fourniez, cabaretière, rue Salamandre, veuve de Jean Joseph Nassette. — Frédéric Hofnan, journalier à Maestricht, et Marie Catherine Charlier, journalière, rue Pierreuse.

Divorce 1, savoir: Entre Marie Marguerite Gelon, marchande, faubourg Ste.-Marguerite, et Jean Joseph Lapaille.
Décès: 3 hommes, savoir: Jean Devillers, âgé de 77 ans, rue Thier à Liège, veuve de Marie Anne Marneffe. — Henri Hanikenne, âgé de 71 ans, cordonnier, rue Molinvaux, veuf de Marie Werson. — Yvo Merlier, âgé de 20 ans, soldat au 9^e régt. d'inf. 5^e bat. 2^e comp.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE
Spectacle extraordinaire.
Dans le but d'être agréable au public l'administration vient de traiter, pour trois représentations seulement, avec M. Bernard, directeur de spectacle et M. Massey, propriétaire de l'éléphant *Kioung*.
La première représentation aura lieu vendredi 3 mai et sera composée de *Kioung ou l'éléphant payé*, pièce en quatre actes à grand spectacle mêlée de chants.
L'éléphant remplira le principal rôle et Mlle Amélie, âgée de 5 ans, celui de Ludovic, précédé par la famille *Rabuliot* ou *les enfants de ma femme*, vaudeville en un acte, joué par la troupe de M. Bernard.
MM. Bernard et Massey frères obligés de se rendre de suite à Berlin, ont fixés leurs représentations au vendredi 3, dimanche 5 et lundi 6 mai.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.
VENTE d'objets de CONFISERIE et de LIQUEURS, à bon marché, pour cause de cessation de commerce, chez DURIEU, rue Royale, n° 923, à Liège.
La boutique avec quartier occupé par le même est à louer des-à-présent. 214
Cabilloux, Rayes, Rivets, Flottes, chez PERET, rue Ste.-Ursule
POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUES.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettants, que sa fabrique de cuirs laques en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la *bonne qualité* et le *beau fini*, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, eu même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

Mme. GILLON-NOSENT, Pont-d'Ile, n° 32, de retour de Paris, a l'honneur d'informer qu'elle en a rapporté et qu'elle en reçoit encore chaque jour, des assortiments d'objets les plus nouveaux et les plus distingués. EN ETOFFES, SCHALS, QUINGALLERIE FINE et PARFUMERIE.

Les choix qu'elle a faits en MOUSSELINE, JACONAS, TOILES IMPRIMEES, GUINGHAMS, etc. ne laissent rien à désirer; on trouvera donc chez elle, à des prix très-mo-dérés, un bel assortiment de SCHALS RICHES, 5/4 et 6/4, en thibet, brochés et imprimés; SCHALS-TENTATION, HERNANI, et en crêpe; — ECHARPES Damasquinées et autres de divers genres; — FICHUS nouveaux dits BORGIA et autres; — CRAVATTES en soie et en mousseline; — SAUTOIRS, VOILES en tulle et en gaze; — SACS brodés, SACS A LA LUCRECE et à la MARIE-STUARTS; — GANTS de toute espèce, — BAS de coton gris et noirs, Bas de coton blanc, uni et brodequin; — Jupons en piqué blanc, avec bordures; — GILETS de toutes couleurs en soie, cachemire, poils de chèvre, et piqué; — GROS DE NAPLES, PERSANE, MARCELINE, et ALEPINE noire; — Elle a reçu aussi un nouvel assortiment d'Ombrelles et de Parapluies, D'OBJETS en BRONZE, de BIJOUX dorés, de petits FLACONS décorés, et quantité d'autres objets élégants et de bon goût.

Le mardi sept mai 1833, à dix heures du matin, les administrateurs du séminaire épiscopal de Liège, mettront en adjudication publique au rabais et à l'extinction des feux, les ouvrages en réparations et reconstructions à faire à la chapelle de St-Roch, commune de Ferrières. Le cahier des charges, clauses et conditions, est à voir tous les jours de neuf heures du matin à midi, au bureau de la recette du séminaire, cloître de St-Paul, où les travaux seront adjugés.

() Vendredi, 10 de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA définitivement, en l'étude du notaire PAQUE, les IMMEUBLES dont la désignation va suivre, situés à Longdoz et Bressoux, commune de Liège; savoir:

- 1^o Une maison n° 223, à Longdoz, avec jardin et cotillage, de 23 perches 98 aunes
 - 2^o Une houblonnière de 6 perches 54 aunes, joignant à Jean Simonis. — 3^o Une houblonnière de 21 perches 80 aunes, en lieu dit aux Anes, tenant à Jean Simonis. — 4^o Une houblonnière de 13 perches 80 aunes, en lieu dit Longue-Terre, tenant à Gilwart. — 5^o Un pré de 4 perches 36 aunes, en lieu dit Lilay, joignant à l'eau d'Ouarde. — 6^o Une houblonnière de 6 perches 98 aunes, en lieu dit Terre-Maquet, tenant à la ruelle. — 7^o Une autre de 10 perches 25 aunes, en Longaise, tenant à Jean Pirnay. — 8^o Une autre de 5 perches 45 aunes, en Tanixhe, joignant à Ledoux. — 9^o Une autre de 37 perches 93 aunes, en lieu dit aux Anes, joignant à la ruelle des Anes. — 10^o Et 17 perches 44 aunes de cotillage, en lieu dit Longaise, joignant à la ruelle.
- Aux charges et conditions que l'on peut voir chez ledit notaire.

A VENDRE incessamment 1^o une superbe PROPRIÉTÉ; située à Ayeneux, près de la bascule, contenant environ six boumiers de prairies dont plusieurs sont très-bien arborées, toutes de première classe et ne formant qu'un seul gazon, les bâtiments sont en très-bon état et propres à y faire un quartier de maître, indépendant de l'habitation du locataire. Cette propriété est dans une situation très-avantageuse et près de la chaussée: elle peut être louée 700 frs.
2^o Deux petites maisons aussi en bon état, situées à une très-petite distance et indépendantes de ladite propriété.
Le tout à vendre soit ensemble soit séparément.
S'adresser à la V^e BURHENNE au thier de Herve, propriétaire des biens susdits. 224

A VENDRE de rencontre deux caves et deux refroidissoirs de brasserie. S'adresser au n° 1443, rue Roture. 222
A LOUER de suite une jolie MAISON bâtie à neuf, ayant cinq pièces avec foyer, pompe, four et cave, située au centre de la promenade d'Avroy, n° 584, à Liège. S'adresser rue des Célestines, n° 675 bis.

() IMMEUBLES A VENDRE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE et par son ministère, ce VENDRA aux enchères:

- 1^o Une ferme située sur les Houffes, commune de Henri Chapelle, avec 22 boumiers 67 perches d'exploitation, occupée par Pierre George.
 - 2^o Trois maisons contiguës, sises à Liège, rue de la Wache, côté 662, 662 bis, 663, occupées, l'une par M. Jérôme, docteur en médecine, l'autre par M. Charlier, maître tailleur, la troisième, par la veuve Lemille.
 - 3^o 71 perches 70 aunes de prairie sise à Jupille, exploitée par Jaspas Duchesne.
 - 4^o 65 perches 38 aunes de terre, sise à Lamine, exploitée par Riga Orban.
 - 5^o 95 perches 90 aunes de terre et 19 perches 61 aunes de pré, situés à Limont, exploités par Bourguignon.
 - 6^o Environ dix perches de terre, sise à Boelhe, exploitée, par Jean Boignelet.
- Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

VENTE PAR LICITATION.

Samedi 11 mai 1833, à 2 heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace des arrondissements Nord et Est, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443; UNE MAISON, sise faubourg Vivegnis, n° 420, provenant de la succession de Jean Noël Gose. Aux conditions que l'on peut voir au bureau de M. le juge-de-peace susdit et en l'étude du notaire PAQUE dépositaire des titres. 156

VENTE PAR LICITATION.

Samedi, 11 mai 1833, à 2 heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace des arrondissements Nord et Est, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, UNE MAISON, sise rue Pecluse, à Liège, n° 731, provenant de la succession de Gilles Thuart. Aux conditions que l'on peut voir au bureau de M. le juge-de-peace susdit et en l'étude du notaire PAQUE, dépositaire des titres. 167

() Le samedi, 4 mai 1833, à deux heures, le notaire PAQUE vendra à l'encan, en son étude, rue Souverain-Pont, un forte-piano et une grande quantité de musiques instrumentales en quinte, quatuor, trio et duo pour deux violons, deux violoncelles, violons et alto, des meilleurs auteurs qui ont paru jusqu'à présent, toutes au complet, en bon ordre et cartonnées.
On peut les voir le jour de la vente, depuis dix heures jusqu'à midi.

MAISON bourgeoise à ARRENTER, située à Liège, rue St-Jean en Isle, n° 767, occupée par Monsieur le commissaire de police du Sud, consistant en un sa'on éclairé sur la rue, pièce à côté et quatre chambres à l'étage, grenier au dessus, cuisine avec four, deux pompes, citerne, cour, un petit jardin et un bâtiment séparé par derrière, ayant porte dans la rue St-Albert. S'adresser à maître PARMENTIER, notaire, Place de la Comédie, n° 784. 71

A LOUER pour la St-Jean prochain, un joli QUARTIER composé d'une cuisine, salon, plusieurs places à feux, vastes greniers, caves et écurie, ainsi que la promenade dans un jardin, présentement occupé par M^{de} la douarière Bredart, rue Agimont, n° 412, à Liège, s'y adresser tous les mardi et vendredi de chaque semaine de deux à quatre heures de relevée.

A LOUER présentement une MAISON avec une grande cave, grenier, magasin et écurie, pouvant servir à toute espèce de commerce située faubourg St-Léonard, n° 140, on pourrait y joindre un jardin au gré du locataire.
Au même n° on LOUERAIT avec les mêmes avantages un beau QUARTIER faisant maison, s'y adresser pour voir tous les jours de 8 à dix heures du matin et pour les conditions rue Agimont, n° 412, à Liège. 37

COMMERCE.

Bourse de Paris du 29 avril. — Rentes, 5 p. 90, 102 05 — 4 1/2 p. 90, 00 00. — Rentes, 3 p. 90, 77 80 — Actions de la banque, 1720 00. — Certificat Falcomet, 91 60 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Empr. romain, 90 7/8. — Empr. belge, 87 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 30 avril. — Dette active, 44 3/8 à 00, idem différée, 0 0/00 0 0/00 Bill. de change, 00 0/00. — Syndicat d'amort., 76 7/8 00; idem 3 1/2 p. 90, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 90, 00. — Act. de la Société de commerce, 88 0/0. — Rus. Hop. et C^o, 97 1/4 et 00, idem ins. gr liv. 0 0/0 00. idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. 3 p. 90, 00 à 00 0/0. Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 83 1/4. idem à Lond., 00 0/00. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 00 0/0 0. — Rente perp., 06 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 62 1/4 — Grecs 2^e levée, 00 0/0 à 00 0/0 — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 1^{er} mai.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 0/0 av.		
Londres.	12 17 1/2	12 12 1/2	P
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	A 46 11/16
Frankfort.	35 15/16	A 35 13/16	35 5/8
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16

Escompte 4 0/0 0/0.

Effets publics.
Belgique. Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 00 0/0 0.
Empr. de 12 mill. " 00 0/0.
Empr. de 24 mill. " 00 0/0.
Empr. de 48 mill. " 85 3/4 et 86 P.
Dette active, 5 " 98 1/2 A.
Oblig. de Entr. 5 " 43 00 P.
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
Oblig. synd. 4 1/2 " 00
Rent. remb. 2 1/2 " 84 et 90 1/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 1^{er} mai. — Dette active Belge, 47 0/0. — 24 millions, 85 1/2 A. — Dette active hollandaise, 46 0/0 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.